

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

13/6 – REGLEMENT INTERIEUR AUX USAGERS DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE CAMILLE GUERIN

La Maison de la petite enfance Camille Guérin accueille tout au long de l'année les partenaires petite enfance de la Ville ainsi que les familles qui viennent participer aux activités proposées.

Les différentes activités et partenaires sont :

- La halte-garderie multi-accueil Camille Guérin,
- La Protection Maternelle et Infantile,
- Le CAMPS Montfort,
- L'association Prim'enfance,
- L'association « La Cabane dans les arbres »,
- Le dispositif de réussite éducative « Arc en ciel »,
- Le Centre Social Imagine,
- Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.

Elle est aussi le guichet principal des demandes d'inscriptions en structures d'accueil petite enfance ou d'informations concernant les activités petite enfance proposées sur le territoire monsois.

Cette multiplicité de public nécessite qu'un cadre soit posé afin de s'assurer que les activités et publics puissent se croiser dans le respect de chacun et de l'équipement.

Des conventions d'occupations des locaux sont signées avec chaque partenaire. Un règlement de fonctionnement est également utile afin d'assurer l'application du cadre.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement intérieur de la Maison de la petite enfance Camille Guérin, à compter du 1^{er} septembre 2019,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour régler toutes les démarches administratives pour sa mise en application.